



la chambre de commerce de montréal

88^e rapport annuel - 1974-1975

Une enquête auprès des cadres supérieurs des entreprises montréalaises

Le congrès de la Chambre a été cette année l'occasion d'une importante enquête auprès des dirigeants et des cadres supérieurs des entreprises de la région de Montréal. Cette enquête réalisée par le personnel de la Chambre en collaboration avec une maison spécialisée dans les sondages, la firme MULTI RESO INC., et M. Marcel Côté, économiste, visait à connaître les attitudes et les perceptions des hommes d'affaire de Montréal sur leur milieu à permettre à la Chambre d'élaborer un programme d'action fondé sur les aspirations et les inquiétudes des milieux d'affaire proprement dit.

Les cinq dernières années ont été prolifiques en études sur la région de Montréal et l'ensemble de ces études a toujours confirmé un même diagnostic: Montréal a une structure économique vieillie et sa capacité de générer des activités nouvelles s'est grandement affaiblie. La plupart de ces études s'appuyaient sur des analyses statistiques mais ne décrivaient pas directement le comportement de ceux qui font les affaires ni, à plus forte raison, comment on peut provoquer chez eux un changement d'attitude. Or l'expérience du congrès de 1974 avait clairement démontré que l'avenir économique de Montréal, c'est d'abord la volonté et la détermination des hommes d'affaire de conserver et de raffermir Montréal dans sa position de métropole. C'est dans cet esprit que la Chambre a voulu analyser les attitudes et les perceptions des hommes d'affaires de Montréal vis-à-vis de leur région.

L'enquête a été conduite auprès d'un échantillon représentatif des entreprises de la région de Montréal, échantillon établi d'après les fichiers d'entreprises du Bureau de la Statistique du Québec. Pour assurer le succès de l'enquête, on a formé un comité spécial de membres de la Chambre (40 personnes) qui avaient pour tâche de convaincre personnellement les chefs des entreprises choisies à répondre au questionnaire qui allait leur être adressé. Le sérieux du travail accompli par ce comité, présidé par Me André Paquette, s'est traduit par un taux de réponse de 74% sur les questionnaires distribués (nombre de répondants: 541).

Les résultats de l'enquête ont mis en lumière que l'enthousiasme des hommes d'affaire vis-à-vis de leur milieu est mitigé et qu'ils entretiennent des préjugés sur certaines de ses caractéristiques. Les quelque 300 congressistes réunis au Manoir Richelieu, du 29 mai au 1er juin, ont confirmé ce jugement. "Rares sont ceux qui affirment que l'image décrite par l'enquête est trop favorable à Montréal. La plupart considèrent que le jugement est réaliste, et en même temps sévère", (Le président du congrès, Jean Tétreault, lors de la séance de clôture, dimanche le 1er juin).

Les résultats de l'enquête ont fait ressortir aussi la dualité culturelle et linguistique du milieu des affaires et posé le problème de la multiplicité des efforts parmi les associations représentant ce milieu.

Le développement industriel

Les travaux de recherche préparés pour le congrès de 1974 avaient incité la Chambre à inscrire au programme de cette année la question du développement industriel de la région de Montréal. Sous la présidence de monsieur Pierre Lortie, directeur du développement à la Bourse de Montréal, un comité spécial de la Chambre a été formé avec pour mandat d'évaluer les propositions et les conclusions du congrès de 74 et notamment le dossier sur l'industrie. Les travaux de ce comité ont porté, d'abord, sur le maintien de l'exemption de la taxe sur la machinerie industrielle, puis, sur les problèmes de formation

professionnelle et enfin sur les négociations nationales multilatérales.

L'exemption de la taxe de vente sur la machinerie industrielle

A la recommandation de son comité de développement industriel, la Chambre a proposé au gouvernement du Québec, que l'exemption de la taxe de vente sur la machinerie industrielle en vigueur au Québec depuis avril 1972, et qui devait prendre fin en avril 1975, soit maintenue et devienne permanente. Dans une lettre qu'elle adressait au ministre des finances du Québec, monsieur Raymond Garneau, le 20 février 1975, la Chambre faisait valoir que cette taxe aurait un effet de double imposition puisqu'elle élèverait le prix d'un produit qui était lui-même soumis à la taxe de vente;

**La Chambre de commerce
du district de Montréal
1080, côte du Beaver Hall
Montréal, H2Z 1T1
(514) 866-2861**

Le Conseil d'administration en 1974-1975



LE PRÉSIDENT

M. Charles de Jocas
*Vice-président exécutif et
directeur général
La Banque de Montréal*

LES CONSEILLERS

M. Camille Archambault
*Vice-président exécutif
Association du camionnage du
Québec Inc.*

M. Guy Bernier
*Directeur général
Pêcheurs Unis du Québec*

M. Florian Bleau
*Président
Les Pharmacies Universelles
Limitée*

M. Marcel de la Sablonnière
*Directeur général
Centre de Loisirs Immaculée-
Conception*

M. Jacques Deschênes
*Président
Deschênes & Fils (1969) Ltée*

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Roger Carbonneau
*Vice-président - Personnel et
Relations industrielles
Johnson & Johnson Limitée*

LE 1ER VICE-PRÉSIDENT

M. Jean Tétreault
*Ingénieur
Lalande, Tétreault & Associés*

VICE-PRÉSIDENTS

M. Edgar Charbonneau
Bijoutier

M. Claude Gareau
*Président
John Holt Stethem - Claude
Gareau - MSL*

M. Guy J. Desmarais
*Directeur général et chef de
la direction
Osler Geoffrion Norris &
Gélinas Inc.*

Mme Huguette Laporte
*Coordonnatrice aux promotions
La Brasserie Molson du Québec
Limitée*

M. Gérard Lebeau, président
G. Lebeau Limitée

M. Guy Marinier, c.a.
*Vice-président - Intermt.
La Banque Provinciale du Can.*

M. Claude Michaud
*Président du Conseil
Val-Royal - Lasalle Ltée*

M. Claude Racicot
*Directeur général adjoint
La Banque Canadienne Nationale*

M. Yves Guérard, F.I.C.A. -
F.S.A.
*Pouliot, Guérard Castonguay
& Associés Inc.*

M. Maurice Macé, ingénieur
*Vice-président - Directeur
de la zone du Québec
NEDCO Ltée*

LE TRÉSORIER

M. J.V. Raymond Cyr
*Vice-président
Bell Canada*

LE SECRÉTAIRE

M. Jean-Paul Zigby, avocat
*Desjardins, Ducharme
Desjardins, Tellier, Zigby
& Michaud*

M. Vincent Rémillard
*Président
Vincent Limitée*

M. François Richard
*Directeur général
Union Régionale de Montréal
des Caisses populaires
Desjardins*

M. Jean H. Richer
*Vice-président exécutif
Canadien National*

M. J.-G. St-Jacques
*Vice-président
Montréal et les Provinces
Atlantiques
La Cie T. Eaton Limitée*

M. Maurice Sauvé
*Vice-président de l'adm.
Consolidated-Bathurst Ltée*

d'autre part, par son effet négatif sur l'achat de nouveaux équipements et sur la modernisation de l'industrie secondaire, la taxe de vente sur la machinerie industrielle pouvait diminuer la productivité et augmenter la pression inflationniste découlant de la rareté des biens. En outre, la Chambre a fait valoir que le maintien de l'exemption serait particulièrement favorable au développement économique de la région de Montréal puisqu'on y trouve une concentration importante de l'industrie secondaire du Québec.

Dans le discours sur le budget du 17 avril, le ministre des Finances annonçait que la loi à ce sujet serait amendée pour préciser que l'achat de machinerie industrielle effectué entre le 19 avril 1972 et le 1er avril 1977 sera exempté de la taxe de vente au détail si la livraison en est faite à l'acheteur avant le 1er avril 1977. En reconduisant ainsi l'exemption pour deux autres années, le gouvernement faisait droit en partie aux représentations de la Chambre, qui aurait cependant préféré que l'exemption devienne permanente.

Par la suite la Chambre a suggéré au gouvernement quelques mesures susceptibles d'améliorer l'application de la loi sur la taxe de vente. Dans une lettre qu'elle faisait parvenir aux ministres des Finances et du Revenu du Québec, le 4 août 1975, le président du comité monsieur Pierre Lortie recommandait:

1) que les catalyseurs et toute autre matière contribuant aux coûts directs de la production et de l'usinage soient aussi exempts de la taxe de vente sur la machinerie industrielle;

2) que le Québec adopte comme définition du matériel industriel sujet à l'exemption de la taxe de vente, celle utilisée par le gouvernement fédéral (Loi de la taxe d'accise, annexe III, partie XIII), et ajoute une réglementation bien définie dans les cas particuliers à notre province;

3) que l'administration de la taxe de vente soit restructurée de façon à obtenir des décisions fermes lorsque se présente un litige dans l'interprétation et l'application de l'un ou l'autre règlement et à rendre publiques ces décisions dans des délais raisonnables.

Les affaires municipales

L'avenir de la CUM

C'est en mars 1972, deux ans après la mise sur pied de la CUM, que le ministre des Affaires municipales du Québec annonçait la formation du "comité d'études de la CUM". La formation de ce comité apparaissant comme une étape vers une révision de la loi de la CUM, une répartition plus fonctionnelle des responsabilités et une adaptation des structures administratives. La Chambre

La formation professionnelle de la main-d'oeuvre

Parmi les diverses mesures susceptibles d'accroître la productivité des industries, celle de la formation de la main-d'oeuvre est apparue comme prioritaire. De l'avis unanime des membres du comité, c'est aussi dans ce domaine que l'aide gouvernementale semble, pour le moment, être le moins efficace. La Chambre a entrepris des démarches pour construire un dossier sur cette question. Ce dossier doit reposer sur une connaissance des programmes et pratiques courantes dans quelques pays autres que le Canada, notamment les États-Unis et l'Europe de l'ouest, et aussi comparer la situation entre le Québec et l'Ontario, qui jouissent du même programme.

Pour lui permettre de réaliser ce dossier, la Chambre s'est adressée au ministère du Travail du Québec d'où elle espérait obtenir une assistance financière. A la suite d'une rencontre avec le sous-ministre et le sous-ministre adjoint, le 6 février 1975, la Chambre soumettait au mois de mars une demande formelle à laquelle elle n'a pas encore reçu de réponse.

Le GATT

Le comité de développement industriel de la Chambre a commencé l'étude des négociations multilatérales qui sont engagées depuis 1973 (Tokyo Round) dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'effet possible des résultats du "Tokyo Round" sur l'économie canadienne et sur la position concurrentielle des industries de la région de Montréal en particulier est très important. Pour permettre que le point de vue de Montréal soit incorporé à la position canadienne de négociations, le comité a lancé un appel aux membres de la Chambre (COMMERCE MONTREAL, Vol. XXXI, no 21, p.4), les invitant à répondre à un questionnaire dans lequel ils pourraient faire valoir leurs opinions sur cette question.

avait demandé une telle révision et elle a contribué aux travaux de ce comité.

Le rapport du comité d'études (appelé "rapport Hanigan") a été rendu public le 7 juin 1973. Dès ce moment, il avait été entendu, à tous les niveaux d'autorité, que ses recommandations feraient d'abord l'objet d'un débat public. En conséquence, le comité des Affaires municipales de la Chambre consacrait tous ses efforts, au cours de l'exercice précédent, pour faire l'étude détaillée du rapport Hanigan et pour formuler des recommandations précises (voir 87e rapport annuel, 9 septembre 1974).

Mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas eu de suite aux démarches amorcées officiellement en mars 1972 et devant aboutir à une révision de la loi de la CUM. Au cours du présent exercice, la Chambre a multiplié ses efforts pour sortir de l'impasse le débat sur la CUM: note publique sur les incohérences du budget de la CUM (Commerce Montréal, 28 octobre 1974); lettre du directeur général au ministre des Affaires municipales pour lui rappeler son engagement de discuter publiquement le rapport Hanigan (Commerce Montréal, 25 novembre 1974); publication de la réponse du ministre réitérant son engagement (Commerce Montréal, 23 décembre 1974); invitation du ministre au déjeuner-causerie du 28 avril 1975; nouvelle note publique dans le Commerce Montréal du 15 mai 1975 (Vol. XXXI, no 19).

Les membres de la Chambre

(Les revenus provenant des membres)

	31 mai 1975	31 mai 1974
Membres individuels	1,009 (\$50,450)	1,177 (\$53,350)
Délegués des sociétés	3,112 (\$199,915)	2,747 (\$158,127)
	4,121 (\$250,365)	3,924 (\$211,477)
Sociétés adhérentes	767	727

C'est parce que la Chambre croit en l'avenir de la CUM qu'elle aurait désiré qu'une démarche rationnelle permette une révision de ses structures. Elle constate avec satisfaction que, même dans les villes de la banlieue, le principe de l'existence de la CUM est de moins en moins remis en cause. La CUM est devenue graduellement, pour tous, un fait acquis. Reste à lui donner la vigueur et la cohérence qui en feront un instrument majeur d'un développement urbain harmonieux. C'est dans cet esprit qu'il apparaît encore nécessaire, au point de vue de la Chambre, de sortir la CUM de son enfance.

La surtaxe sur les immeubles de plus de \$100 000

Le 19 décembre 1974, le président de la CUM annonçait une augmentation de 50% de la surtaxe sur les immeubles valant plus de \$100 000. La Chambre a protesté contre cette formule de taxation, parce qu'elle a pour effet inévitable à long terme d'empêcher le développement urbain à forte densité et de favoriser la dispersion de la population, ce qui se révèle, selon les études américaines à ce sujet, être la solution de développement urbain la plus coûteuse.

Evaluation financière du schéma d'aménagement

Le 26 mars 1975, le Bureau de direction autorisait le directeur général de la Chambre à siéger à titre de conseiller spécial à la commission sur l'évaluation financière et les incidences économiques du schéma d'aménagement du territoire de la C.U.M. (commission Lamarre). Le mandat de cette commission était d'examiner les recommandations du rapport de la commission d'étude du schéma d'aménagement (commission Alie) dont le rapport avait été transmis au Conseil de la Communauté le 24 septembre 1974.

Dans son rapport intitulé "Evaluation financière du schéma d'aménagement", la commission Lamarre suggère entre autres la création d'un organisme régional de

Le service de renseignements

	1974-75	1973-74
Assistance accordée		
- Aux visiteurs	847	611
- Par lettre	10,152	9,629
- Par téléphone	5,690	5,326
TOTAL	16,689	15,566
Documents recus	5,491	7,123

• Les sujets qui ont fait l'objet du plus grand nombre de requêtes sont, dans l'ordre: les résultats de nos enquêtes sur les conditions de travail dans la région de Montréal; les pratiques des entreprises au sujet des fêtes légales; l'exportation et l'importation (listes de détaillants de fabricants ou de manufacturiers); les associations, la Chambre de commerce en particulier; les statistiques sur l'indice du coût de la vie, les taux de salaires, et la vie économique en général; les lois, taxes et impôts; les gouvernements. Parmi les autres activités du service de renseignements au cours de cette année, notons la distribution de quelque 600 revues et brochures, l'attestation de documents pour fins d'exportation (313), la préparation du Répertoire d'associations et du calendrier fiscal.

transport en commun, indépendant des services et des agences d'exploitation, qui aurait pour mandat et fonction de planifier et de contrôler le transport en commun, à l'échelle de l'agglomération métropolitaine. Cet organisme serait formé d'élus municipaux, de responsables des trois commissions de transport, de délégués du gouvernement du Québec, de fonctionnaires de la Communauté et de représentants de sociétés para-publiques ou privées. La juridiction de l'organisme s'étendrait au métro, aux chemins de fer, au transport par autobus, aux ponts et aux parcs de stationnement.

Cette recommandation correspond au souhait maintes fois répété par la Chambre de voir le transport en commun administré et planifié sur une base régionale, et non pas municipale.

Les manifestations publiques en 1974-1975

	Nombre de participants
Les 21 déjeuners-causerie*	5,258
Le congrès*	275
La réception du Nouvel an*	1,400
L'assemblée générale annuelle	260
Les délégations étrangères	120
<u>Les visites industrielles*</u>	
Le parc industriel Saint-Laurent - MLW-Worthington - Bigelow Canada Limitée et la Cie de papier Rolland - Air Canada à Mirabel	213
Le tournoi de golf*	200
La soirée au Parc Jarry	200
La soirée à Blue Bonnets	85
<u>Les stages de perfectionnement</u>	
Initiation aux techniques d'animation de groupe - Crédit et recouvrement - La communication écrite - La gestion des documents - La gestion participative par les objectifs - Leadership et communication - Sélection du personnel - Marketing	303
<u>Les cliniques et sessions d'information</u>	
La loi 22 - La formation industrielle - Les investissements à Montréal en 1975 - Où et comment financer son entreprise - Le syndicalisme au Québec - Comment vivre avec le stress - L'intéressement, facteur de dynamisme dans l'entreprise	701
TOTAL:	9,015

* Le conseil des déjeuners-causerie fut présidé par Me Guy Gilbert, avocat, étude Gilbert, Magnan & Marcotte; le comité du congrès par M. Jean Tétreault, ingénieur, Lalande, Tétreault & Ass., M. Gilles Boyer, directeur des ventes, Les Artisans Coopvie, et Me André Paquette, avocat, DeGrandpré, Colas et Associés. La réception du Nouvel an par M. Bernard Leprohon, ingénieur, vice-président de Dupuis, Parizeau, Tremblay Inc.; le comité "visites et voyages" par M. Marcel Rhéaume, directeur du service des relations avec les entreprises, la Banque Royale du Canada, remplacé en cours d'année par M. Marcel Marion, de l'Office d'expansion économique de la CUM; le comité "sports et divertissements" par M. Etienne B. Cardinal, agent de relations publiques, Société Radio-Canada.

Les relations de travail au Québec

Le *Devoir* du 29 août 1974 publiait, sous la signature du directeur général de la Chambre, M. Pierre Shooner, un commentaire sur la grève des employés de garage de la CTCUM, grève qui paralysait le métro de Montréal depuis trois semaines. Dans ce commentaire, la Chambre faisait écho aux inquiétudes exprimées dans les divers milieux avec lesquels elle est en contact quotidien.

Par la suite, nombreux furent les membres de la Chambre qui firent part de leur opinion au personnel du secrétariat. Au cours de l'automne 1974, le secrétariat rédigeait un texte qui donnait une forme à ces réflexions sur la situation actuelle des relations de travail au Québec.

En décembre et en janvier, le projet de texte préparé par le secrétariat fut analysé et complété par un comité ad hoc composé de MM. Roger Carbonneau, vice-président, Johnson & Johnson Ltée, et président du Conseil de la Chambre; Yves Guérard, FICA - FSA, Pouliot, Guérard, Castonguay et Associés Inc., et vice-président de la Chambre; Marius Dagneau, vice-président des relations industrielles, Imperial Tobacco Ltée; Raymond Dupuis, président, Products and Services (Montréal). Sous le titre *Notes sur le syndicalisme au Québec*, un nouveau texte fut soumis au Bureau de direction le 5 février 1975, puis, le 17 mars, à un groupe de plus de 70 membres de la Chambre, tous confrontés quotidiennement, par leur fonction, avec des problèmes de relations de travail.

Tenant compte de ces diverses consultations, une version révisée ayant pour titre: *Notes sur les relations de travail au Québec* fut présentée, le 2 avril, au Conseil d'administration qui l'adoptait à l'unanimité comme exprimant l'opinion officielle de la Chambre.

L'intention de cette prise de position officielle de la Chambre était de présenter publiquement des propositions susceptibles d'amorcer un débat rationnel sur les

moyens d'améliorer le climat des relations de travail au Québec et de mettre un terme à l'affrontement stérile des prises de positions radicales pour ou contre le syndicalisme.

En plus de présenter une analyse succincte de la situation présente, la Chambre formule des propositions précises qui devraient être introduites dans nos lois ouvrières. Entre autres, la Chambre propose d'ajouter au Code du Travail des mesures nouvelles en vue de protéger les services essentiels en tout temps; de remettre la décision de faire grève à tous les employés syndiqués de l'unité de négociation impliquée par le moyen d'un vote secret et surveillé par l'Etat; de soumettre les finances syndicales à un contrôle public dans tous les cas où existe une formule de contribution syndicale obligatoire.

Le texte intégral de cette prise de position de la Chambre a été présenté dans le *COMMERCE MONTREAL* du 21 avril 1975 (Vol. XXXI, no 17). A peine trois semaines plus tard, paraissait le rapport de la commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction au Québec (Commission Cliche). Ce rapport proposait des solutions principalement aux problèmes de l'industrie de la construction au Québec. Certaines recommandations, notamment celles visant la démocratie syndicale, avaient cependant une portée plus générale et rejoignaient plusieurs des propositions contenues dans la prise de position de la Chambre. Dans un communiqué remis à la presse le 22 mai et paru dans *Commerce Montréal* du 2 juin 1975 (Vol. XXXI, no 20), la Chambre s'est associée aux propositions générales de la Commission Cliche et a appuyé le gouvernement dans ses efforts pour corriger la situation dans l'industrie de la construction.

(suite à la page 8)

Les déjeuners-causerie en 1974-1975

Le comité des conférenciers fut présidé par Me Guy Gilbert, avocat, de l'étude Gilbert, Magnan & Marcotte, le comité général de réception par M. Jean-Paul Brault, directeur commercial, Bell Canada; et le comité d'accueil par M. Arthur de Palma, courtier en alimentation, A.J. de Palma.

Les conférenciers

L'honorable Jules Deschênes
juge en chef de la cour supérieure

Mme Laurette Robillard
présidente du conseil
du statut de la femme

M. Jean Drapeau
maire de Montréal

M. Jean Cournoyer
ministre du Travail (Québec)

M. Jean-Paul L'Allier
ministre des communications (Québec)

M. Robert Burns
député de Maisonneuve

M. Fernand Lalonde
ministre d'Etat responsable
de l'application de la loi sur la
langue officielle

M. le juge Jean Dutil
président de la commission
d'enquête sur le crime organisé

M. Yves Pratte
président d'Air Canada

M. Philippe Pariseault
directeur général de la
Coopérative agricole de Granby

Dom Antonio Fragoso
évêque de Cratêus, Brésil

M. Paul Couture
président de l'Union
des producteurs agricoles

Me René Dussault
président de l'Office des
Professions du Québec

M. Maurice Bellemare
député de Johnson

M. Louis Desmarais
président de
Canada Steamship Lines Ltd.

M. Claude Castonguay, actuaire
Pouliot, Guérard, Castonguay
& Associés Inc.

M. Gérard D. Lèvesque
ministre des affaires
inter-gouvernementales (Québec)

M. Gérard Pelletier
ministre des communications (Ottawa)

M. Roland G. Lefrançois
président de Nordair

M. Raymond Garneau
ministre des finances (Québec)

M. Guy Saint-Pierre
ministre de l'industrie et
du commerce (Québec)

les états financiers

au 31 mai 1975

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES

comptables agréés — chartered accountants

François J. Bastien, C.A.
Roland Barrière, C.A.
Georges Borduas, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
J. Louis Richard, C.A.

Yvon Normandin, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A.
J. Guy Beaulac, C.A.
Pierre Dumont, C.A.
F. St. Aubin, C.A.

EDIFICE F.-M. MARCOTTE
225 ouest, Notre-Dame,
Montréal, Qué. H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445

Le rapport des vérificateurs

Aux membres de
La Chambre de Commerce
du District de Montréal

Nous avons examiné le bilan de LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL au 31 mai 1975 ainsi que les états de surplus d'exploitation, du surplus des campagnes d'investissement, de revenus et dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances, sauf que notre examen des cotisations et souscriptions n'a porté que sur les montants enregistrés aux livres.

A notre avis, à l'exception de la limite exprimée au paragraphe précédent, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Chambre, ces états financiers sont rédigés de manière à représenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la Chambre au 31 mai 1975 ainsi que le résultat des opérations et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Bastien, Normandin, Barrière & Associés

Comptables agréés

Montréal, le 22 juillet 1975

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL
(Constituée selon la partie II de la Loi sur les Corporations Canadiennes)

Bilan au 31 mai 1975

ACTIF

A COURT TERME	1975	1974
Encaisse	\$ 66,541	\$ 11,319
Obligations	70,000	70,000
Comptes à recevoir (Note 1)	53,027	34,311
Frais imputables aux prochains exercices	8,398	12,421
	<u>197,966</u>	<u>128,051</u>

PLACEMENTS (Note 2)	3,076	2,019
---------------------	-------	-------

IMMOBILISATIONS (Note 3)		
Coût	633,981	633,981
Moins: Amortissement accumulé	89,503	81,660
	<u>544,478</u>	<u>552,321</u>
	<u>\$ 745,520</u>	<u>\$ 682,391</u>

PASSIF

A COURT TERME	1975	1974
Comptes à payer et frais courus	\$ 70,485	\$ 18,629
Cotisations perçues d'avance	1,550	13,400
Frais d'inscription perçus d'avance	5,652	9,422
	<u>77,687</u>	<u>41,451</u>

A VOIR NET

RESERVES		
Souscription - F.R.E.G.E.C.	8,104	8,104
Fonds de pension	5,000	5,000
	<u>13,104</u>	<u>13,104</u>

SURPLUS		
Campagnes d'investissement	458,610	455,960
Exploitation	196,119	171,876
	<u>654,729</u>	<u>627,836</u>
	<u>\$ 745,520</u>	<u>\$ 682,391</u>

POUR LE CONSEIL,

.....
.....
.....

Surplus d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 mai 1975

	1975	1974
SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE	\$ 171,876	\$ 170,872
Ajouter: Portion de la réserve avancée à F.R.E.G.E.C.	-	243
Excédent des revenus sur les dépenses	24,243	761
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 196,119</u>	<u>\$ 171,876</u>

Surplus des campagnes d'investissement

de l'exercice terminé le 31 mai 1975

SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE	\$ 455,960	\$ 452,925
Souscription de l'exercice (net)	2,650	3,035
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	<u>\$ 458,610</u>	<u>\$ 455,960</u>

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mai 1975

	1975	1974
REVENUS		
Administration	\$ 66,325	\$ 77,972
Recherche et développement:		
Animation	63,415	68,887
Manifestations	147,036	40,010
Recherche	21,500	9,653
Renseignements	3,802	4,638
Sociétariat	250,365	211,477
Atelier	34,747	33,734
Perte sur disposition d'immobilisations		
	<u>587,190</u>	<u>446,371</u>

DEPENSES		
Administration	196,731	184,125
Recherche et développement:		
Animation	58,463	68,822
Manifestations	143,192	62,318
Recherche	34,967	26,896
Renseignements	21,186	21,430
Sociétariat	76,880	49,429
Atelier	31,528	32,409
	<u>-</u>	<u>181</u>
	<u>562,947</u>	<u>445,610</u>
EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES	<u>\$ 24,243</u>	<u>\$ 761</u>

Provenance et affectation des fonds

de l'exercice terminé le 31 mai 1975

	1975	1974
PROVENANCE		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 24,243	\$ 761
Ajouter - éléments n'impliquant aucune sortie de fonds:		
Amortissement	7,843	9,292
Perte sur vente d'immobilisations	-	181
Fonds provenant des opérations	32,086	10,234
Souscription résultant des campagnes d'investissement	2,650	3,035
Produit de la vente d'immobilisations	-	75
	<u>34,736</u>	<u>13,344</u>

AFFECTATION

Acquisitions d'immobilisations	-	3,212
Avances à F.R.E.G.E.C.	-	243
Avances à C.O.F.I.M.E.	1,057	-
	<u>1,057</u>	<u>3,455</u>

AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT	33,679	9,889
FONDS DE ROULEMENT		
Au début de l'exercice	86,600	76,711
A la fin de l'exercice	<u>\$ 120,279</u>	<u>\$ 86,600</u>

Notes aux états financiers

Note 1 - COMPTES A RECEVOIR	1975	1974
Comptes commerciaux	\$ 40,904	\$ 19,770
Intérêts courus à recevoir	371	367
Avance à la Revue Commerce	<u>13,362</u>	<u>15,627</u>
	54,637	35,764
Provision pour créances douteuses	<u>1,610</u>	<u>1,453</u>
	<u>\$ 53,027</u>	<u>\$ 34,311</u>

Note 2 - PLACEMENTS	1975	1974
Revue Commerce, valeur amortie (valeur nominale \$ 40,000)	\$ 1	\$ 1
Les Editions Commerce, valeur amortie (valeur nominale \$ 50,894)	1	1
Avances à F.R.E.G.E.C.	1,895	1,895
Avances à C.O.F.I.M.E.	<u>1,178</u>	<u>122</u>
	<u>\$ 3,075</u>	<u>\$ 2,019</u>

Note 3 - IMMOBILISATIONS	1975		1974	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain (Note 4)	\$ 520,041	\$ -	\$ 520,041	\$ 520,041
Mobilier et agencement	<u>113,940</u>	<u>89,503</u>	<u>24,437</u>	<u>32,280</u>
	<u>\$ 633,981</u>	<u>\$ 89,503</u>	<u>\$ 544,478</u>	<u>\$ 552,321</u>

L'amortissement sur le mobilier et agencement est calculé selon la méthode en ligne droite au taux de 10%.

Note 4 - BAIL EMPHYTEOTIQUE

Le 1er décembre 1967, la Chambre a versé un montant de \$ 519,969 pour l'acquisition d'une moitié indivise du terrain sur lequel est située la Maison du Commerce et de la moitié des droits comme locateur dans un bail emphytéotique.

Par ce bail emphytéotique, la Chambre et le Board of Trade ont loué le dit terrain à Arthree Corporation jusqu'au 30 avril 2047 au loyer de \$ 5,000 par mois jusqu'au 30 avril 2007 avec option pour la Chambre et le Board d'acheter en l'an 2007 la bâtisse à la valeur marchande à cette époque, à déduire le montant de \$ 1,000,000 pour le terrain. Si la Chambre et le Board n'exercent pas l'option, le loyer sera porté à \$ 5,451 par mois jusqu'à l'expiration du bail en l'an 2047.

L'option ci-haut mentionnée peut être exercée par la Chambre et le Board conjointement ou par l'un ou l'autre séparément.

En vertu de ce bail et pour sa durée jusqu'au 31 décembre 2006, la Chambre occupe un espace de 6,000 pieds carrés au loyer annuel de \$ 1.

Note 5 - ENGAGEMENT

En vertu d'une entente avec un employé, la Chambre de Commerce du District de Montréal s'est engagée à lui verser un traitement de \$ 12,500 par année jusqu'au 31 janvier 1972 et, par la suite, une pension de \$ 10,000 par année sa vie durant avec stipulation qu'à son décès 60% des montants ci-haut seront payables à sa veuve si elle lui survit.

De plus, la Chambre s'est engagée à payer des pensions à trois autres de ses employés. En date du 31 mai 1975, l'engagement total de la Chambre en rapport avec ces pensions se chiffrait par \$ 6,458.

Le financement de la Voie maritime du Saint-Laurent

L'avènement de la Voie maritime du Saint-Laurent a toujours été pour la Chambre une source d'inquiétudes; cet ouvrage ne manquait pas d'affecter la situation privilégiée du port de Montréal et en conséquence le développement de la région de Montréal et du Québec. Ce raisonnement s'est avéré juste. Depuis 15 ans, les activités du port de Montréal ne progressent pas et le rythme de croissance de l'économie montréalaise est au ralenti. De plus, chaque année depuis son ouverture, la Voie maritime a montré un déficit. Devant les pressions qui s'exerçaient auprès du gouvernement fédéral pour effacer la dette ac-

cumulée de la Voie maritime, la Chambre a fait parvenir le 23 avril 1975 au ministre des Transports, monsieur Jean Marchand, un mémoire dans lequel elle réitère sa position voulant que l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent respecte la loi qui la régit. Cette loi stipule que la Voie maritime doit faire ses frais et effacer sa dette sur une période d'au plus cinquante ans depuis son ouverture. Le texte de ce mémoire a été reproduit intégralement dans le Commerce Montréal du 2 juin 1975 (Vol. XXXI, no 20).

Relations avec le Montreal Board of Trade

A la suite de l'adoption de la Loi faisant du français la langue officielle du Québec (31 juillet 1974), le Montreal Board of Trade décidait d'offrir ses services en français et en anglais. Dès septembre, le bulletin du Board of Trade était intégralement bilingue, et plusieurs de ses activités publiques (stages de formation, conférences, publications) étaient présentées dans les deux langues.

Traditionnellement, la Chambre a travaillé et s'est présentée exclusivement en français, tandis que le Board travaillait et se présentait exclusivement en anglais. La distinction la plus claire entre les deux associations reposait sur ce fait. En devenant officiellement une institution bilingue, le Board of Trade oblige la Chambre à s'interroger sur les caractéristiques qui devront la distinguer dans l'avenir. Doit-elle devenir bilingue elle aussi, et entrer en concurrence directe avec le Board of Trade? Doit-elle rester unilingue, quand la plupart des entreprises de Montréal sont bilingues? Y

a-t-il possibilité que la Chambre et le Board s'associent pour former une nouvelle association dans laquelle seraient regroupées toutes les forces du milieu des affaires de Montréal?

Les circonstances ont placé le Conseil devant la nécessité de se poser de telles questions au cours de l'exercice 1974-75. Au terme de sa réflexion (réunion du 10 août 1975), le Conseil croit que la Chambre doit évaluer si les conditions d'une fusion permettraient de mettre sur pied une nouvelle association capable d'atteindre les objectifs pour lesquels la Chambre elle-même a été créée. Le Conseil a mandaté MM. Roger Carbonneau, Charles de Jocas et Pierre Shooner pour faire cette évaluation avec les représentants du Board. Si l'évaluation qui sera faite au début du prochain exercice donne des résultats positifs, ce sont tous les membres de la Chambre qui seront appelés à exprimer leur jugement et à prendre une décision. L'année 1975-76 pourrait marquer, pour la Chambre de commerce de Montréal, un tournant décisif.